

2023-78



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 17 juillet à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 10/07//2023

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Danièle VALLERY,
Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER
Patrice LHOSTE, Gilles AUDRAS, Anne-Marie TORE,
Raymonde HABOUZIT, Sabine JOUVHOMME, Thierry SOLEILHAC

Excusés :

Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER
Serge ABOULIN qui a donné procuration à Thierry SOLEILHAC
Laetitia PRADINES qui a donné procuration à Sabine JOUVHOMME
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Franck PAILLON
Roland SEUX qui a donné procuration à Michel BEGON
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Christian GIRARD

Secrétaire de séance : Michel BEGON

Objet : GEPU, convention fonds de concours – Chemin des Combes

Monsieur le Maire informe que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dans le cadre de sa compétence, souhaite restructurer le réseau d'eaux pluviales, chemin des combes. Un fonds de concours est demandé à la commune.

Ce fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
3 000,00 €	-	3 000,00 €	1 500,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Blavozy à la Communauté d'agglomération est donc proposée.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :



2023-78

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Blavozy à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche, signer tous documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 17/07/2023
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Michel BEGON